

## PROPOSITION DE MOUILLAGE

### Pour l'obtention d'un coffre d'amarrage année 2021

A transmettre aux services portuaires avant le **1<sup>er</sup> juillet 2021**

M LE QUILLIEC Georges - Service des mouillages  
Capitainerie de BEG-MEIL – 29170 FOUESNANT  
☎ 02.98.94.97.30 ✉ [capitainerie@ville-fouesnant.fr](mailto:capitainerie@ville-fouesnant.fr)

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse principale :

Adresse secondaire :

N° de téléphone principal (OBLIGATOIRE) :

N° de téléphone portable :

Adresse e-mail :

Nom du bateau :

N° d'immatriculation :

Type :

Longueur hors-tout :

Tirant d'eau :

Poids total à vide :

Moteur  hors-bord  fixe

Marque et Puissance :

Compagnie d'assurance

**OBLIGATOIRE**

Numéro de police

**Joindre photocopie de la carte de circulation ou de l'acte de francisation**

#### Période

Forfait saison du 15 avril au 30 septembre

Forfait année du 01 janvier au 31 décembre uniquement « Cap-Coz Port » et « Penfoulic »

Autres dates : début du séjour fin du séjour

Veillez indiquer par ordre de préférence l'endroit de votre choix :

La Cale Beg Meil

Les Oiseaux

Kerveltrec

Bot-Conan

Bellevue

Cap-Coz plage

Cap-Coz port

Moustierlin Grand-Large

Moustierlin Port

Les Glénan Chambre

Les Glénan La Pie

Penfoulic

Dès réception de votre courrier, votre demande sera enregistrée.

**En fonction de la disponibilité des places et de la taille du bateau** vous recevrez par courrier une réponse à votre demande après le **1<sup>er</sup> juillet 2021**.

Dans le cas d'une réponse non favorable, votre dossier sera enregistré en **liste d'attente** et nous vous ferons part le cas échéant d'un mouillage disponible.

**Les mouillages « forains ou sauvages » sont totalement illégaux et interdits dans les concessions portuaires. Les administrations concernées par la gestion du domaine public maritime seront donc averties des noms des propriétaires de bateaux occupant un mouillage non autorisé.**

DATE : / /

SIGNATURE